Image not found or type unknown

A qui les réparations du chauffe-eau

Par **HULIN**, le **22/01/2008** à **15:26**

Bonjour,
Suite à la visite annuelle d'entretien du chauffe-eau de l'appartement que j'occupe depuis 2 ans,
Le technicien m'informe de changer certaines pièces de l'appareil vu sa vetusté de 20 années;
Je reçois le devis avec un montant de 299 euros!
Pourriez-vous me dire je vous prie, si c'est au propriétaire de règler cette facture vu la vetusté du chauffe-eau;
Je vous remercie par avance;
Cordialement
Carole

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés